Codage de spécialité : E.M.F02.S03.04

Codage des fonctions disponibles

L 1401, L 1803, N 1103, O 1201, O 1202, P 1201, P 1203, P 1301, P 1401

Fiche technique de la spécialité: Sociologie de la déviance et du crime

Niveau: Master.

Domaine: Sciences humaines et sociales. **Filière**: Sciences sociales - Sociologie.

Spécialité: Sociologie de la déviance et du crime.

1- Localisation de la formation:

Faculté: Sciences humaines et sociales

Département : Sociologie et démographie

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté N° 002 du 03/01/2021

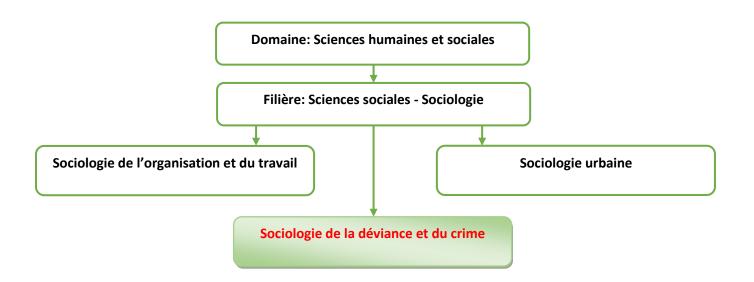
2- Partenaires extérieurs :

Partenaires d'autres institutions universitaires : institutions universitaires en général.

Autres institutions et partenaires sociaux et économiques : groupes étatiques locaux, institutions sécuritaires de l'État, institutions publiques de rééducation, institutions de réadaptation et de traitement de la toxicomanie, institutions judiciaires au niveau de l'État.

Partenaires internationaux étrangers : /

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte de la formation:

- La formation de Master en « sociologie de déviance et du crime » est basée sur l'acquisition des connaissances théoriques accordées exclusivement par la formation universitaire initiale en sociologie.
- Il permet aussi à l'étudiant de visualiser la société d'une manière différente. Il relie les phénomènes auxquels la science s'intéresse avec les contextes généraux de la société. Il analyse ces phénomènes pour mieux comprendre la déviance et le crime.
- La vision holiste permet au sociologue de se focaliser sur l'espace social dans lequel l'individu évolue, et dispose ainsi d'une compréhension objective de l'environnement qui génère la déviance et le crime.
- La formation spécialisée en « sociologie de déviance et du crime » permet au niveau du terrain d'enquêter directement sur les facteurs réels de la déviance et permet grâce aux outils méthodologiques fournis par la sociologie de comprendre ces phénomènes.

5- Objectifs de la formation:

- La formation en Master« sociologie de déviance et du crime» est avant tout une formation académique et appliquée, elle permet au premier niveau de qualification de ses affiliés d'accéder à la recherche scientifique académique en tant que chercheurs spécialisés des problèmes de déviance et de criminalité
- Cette formation vise d'un point de vue pratique à fournir à ses affiliés une prise en charge pratique et scientifique des problèmes réels de la vie quotidienne de proximité.

6- Profils et compétences visés:

- Les compétences visées par la formation de l'étudiant en master« sociologie de déviance et du crime » sont principalement orientés vers l'acquisition des connaissances nécessaires à la recherche scientifique.
- Permettre à l'étudiant de master de contrôler et manipuler les outils de l'enquête et de l'investigation de terrain pour bien réaliser ses travaux de recherche convenablement.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

- La formation dans cette spécialité dirige les étudiants diplômés vers des établissements d'enseignement et universitaires en tant qu'enseignants et professeurs dans diverses matières liées au contenu dans lequel ils ont été formés en général.
- Cette formation est dispensée au niveau des tribunaux, les organes de sécurité, les affaires sociales et des collectivités locales. Pour couvrir le marché du travail avec des spécialistes sociaux en travail social pour les individus et les groupes, ceux qui souffrent des problèmes d'intégration dans la vie sociale et professionnelle, ou ceux qui souffrent de complexe et de pathologie sociale les induisant vers la déviance et la criminalité.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 002 du 0 3 JAN. 2021

Portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Journada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Journada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'Université;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13–77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu l'arrêté n°835 du 27 juillet 2017 Habilitant les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018;
 - Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale tenue le 17 juillet 2017

ARRETE

Article 1^{er}: Sont habilités, les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 conformément aux annexes numérotées de 01 à 60, jointes au présent arrêté.

- Art. 2: Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de l'année Universitaire 2017-2018.
- Art. 3: Sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 835 du 27 juillet 2017, sus-visé.

Art. 4 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et les chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

0 3 JAN. 2021

Fait à Alger le :....

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

ملحق رقم 18 للقرار رقم / *302* المؤرّخ في أا جائز 2021

المتضمّن تأهيل مؤسّسات التّعليم العالي نضمان التّكوين ننيل شهادات الليسانس و الماستر

بعنوان السّنة الجامعية 2017-2018 بجامعة باتنة 1

Annexe n°18 de l'arrêté n° OOV du 03 JAM 2021

portant habilitation les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et

Master au titre de l'année universitaire 2017-2018 de l'Université de Batna 1

| Domaine | Filière | Spécialité | Type (A/P) | Cycle de formation | Observation | الملاحظة | طور التكوين | طبيعة (أ/م) | التخصص | الشعبة | الميدان |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---|---------------|--------------------|---------------|----------|----------------|----------------|---|---|-------------------------------|
| Sciences Humaines et Sociales | Sciences Sociales - Psychologie | Psychologie clinique | А | Mas | Harmonisation | موائمة | ٩ | - 1 | علم النفس العيادي | علوم التفات المتماعية - علم النفس المتماعية - علم المتماعية - علوم علم المتماعة - علوم التربية علوم التربية المتماعة - علوم التربية - علو | علوم إنسانية و اجتماعية |
| | | Psychologie de la santé | А | Mas | Harmonisation | موائمة | م | Í | علم النفس الصحة | | |
| | | Psychologie du travail, de l'organisation et gestion des ressources humaines | А | Mas | Harmonisation | موائمة | ٠ | i | علم نفس العمل والتنظيم وتسيير الموارد البشرية | | |
| | | Psychologie scolaire | Α | Mas | Harmonisation | موائمة | م | 1 | علم النفس المدرسي | | |
| | | Psychologie de la déviance et du crime | Р | Mas | Habilitation | تأهيل | ۲ | ٠ | علم النفس الانحراف و الجريمة | | |
| | Sciences Sociales - sociologie | Psychologie de la déviance et du crime | Р | Mas | Habilitation | تأهيل | م | م | علم الاجتماع الانحراف والجريمة | | |
| | | Education spéciale et enseignement adapté | А | Lic | Habilitation | تأهيل | J | 1 | التربية الخاصة والتعليم المكيف | | |
| | | Counseling et orientation | А | Mas | Harmonisation | موائمة | ۴ | 1 | إرشاد وتوجيه | | |
| | Sciences Sociales- Orthophonie | Pathologie du langage et de la communication | А | Mas | Harmonisation | موائمة | ۴ | 1 | اضطرابات اللَّغة والتواصل | علوم اجتماعية – أرطفونيا | |